



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 19 septembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h20.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS (à partir du 1.1.1) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.4) **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.4), M. Emile BRIOT (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.2), M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.2), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.4), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 2.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.4), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.2), M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.2), Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.2.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.2) **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.4) **Busy :** M. Alain FELICE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 0.2) **Marchaux :** M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** M. Laurent LOLLIOT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise :** M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.4) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.5) **Vorges-les-Pins :** M. Sylvain DOUSSE (suppléant de Mme Julie BAVEREL) (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Besançon :** M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **François :** M. Claude PREIONI **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Torpes :** M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS (jusqu'au 1.1.3), P. BONNET, YM. DAHOUI, A. GHEZALI (à partir du 0.2), P. JEANNIN, S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 5.7), C. MICHEL (à partir du 2.3), M. OMOURI, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), I. SUGNY (jusqu'au 1.2.1), C. BOTTERON (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. CUCHE (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN (à partir du 1.1.4)

Mandataires : E. MAILLOT, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), L. FAGAUT, M. LOYAT, M. ZEHAF (à partir du 0.2), A. POULIN, C. LIME, P. CURIE (jusqu'au 5.7), D. DARD (à partir du 2.3), J. GROSERRIN, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.2.1), P. CORNE (à partir du 1.1.1), D. PARIS, JY. PRALON (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.4)

Délibération n°2016/003354

Rapport n°7.2 - Port fluvial d'agglomération - Requalification de la capitainerie du Moulin Saint-Paul : validation du plan de financement

Port fluvial d'agglomération - Requalification de la capitainerie du Moulin Saint-Paul : validation du plan de financement

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 AP/CP « Équipements fluviaux »	Montant prév. de l'opération : 333 000 € HT Montant de l'AP/CP : 4 433 084 € HT Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• 78 865 € HT sur 2016• 254 135 € HT sur la période 2016-2018

Résumé :

La requalification de la capitainerie de Besançon est nécessaire d'une part pour mettre en conformité les lieux au niveau assainissement et accessibilité, et d'autre part pour favoriser le développement des activités fluviales du Grand Besançon et de Solidarité Doubs Handicap - Doubs Plaisance, gestionnaire du port d'agglomération.

Le présent rapport présente le projet et propose de valider le plan de financement.

I. Un contexte favorable pour le tourisme fluvial

La politique en faveur du tourisme fluvial conduite par le Grand Besançon et ses partenaires présente des retombées positives. L'intérêt des touristes pour l'itinérance, la proximité avec la nature, le fait de prendre son temps est grandissant. La Destination vallée du Doubs émerge en tant que destination de slow tourisme à parcourir en bateau ou à vélo.

La voie d'eau (Canal du Rhône au Rhin) est un produit touristique facilement commercialisable par des loueurs de bateaux qui sont déjà installés dans la région. Dès lors, sa promotion en est également facilitée. Le Grand Besançon a intégré le Collectif Itinérance du Comité Régional du Tourisme pour une meilleure mise en synergie des actions de promotion et de commercialisation qui sont d'autant plus pertinentes à cette échelle. Les actions ciblées (mailings, accueil-presse, salons spécialisés, démarchage de tour-opérateurs...) portent leurs fruits. La durée moyenne de séjour au port d'agglomération augmente pour atteindre quasi les 3 nuitées en période estivale. Le port est par ailleurs fréquenté à 70 % par des clients étrangers qui sont pour la plupart propriétaires de leur bateau et qui dépensent en moyenne 20 €/jour et par personne.

Par ailleurs, les clientèles en itinérance à vélo sont de plus en plus nombreuses sur l'Eurovélo6, itinéraire européen entre l'Atlantique et la Mer Noire. L'étude portée en 2013 par La Métropole Rhin Rhône a montré qu'un cyclotouriste dépense en moyenne 65 €/jour (hébergement inclus). Ce sont des retombées économiques non négligeables pour le territoire.

En outre, la Vallée du Doubs a de véritables atouts pour se différencier des autres destinations d'itinérance :

- la traversée des villes d'art et d'histoire : Besançon, Dole, Montbéliard et des cités comtoises de caractère : Baume les Dames,
- des paysages variés et encaissés avec des falaises, ce qui est peu commun pour les voies d'eau,
- une très bonne qualité de l'enrobé pour la véloroute et une majorité de voie verte interdite à la circulation et sécurisée pour les cyclotouristes.

Ainsi, les acteurs et les territoires ont intérêt à se fédérer et certaines actions doivent être réfléchies à l'échelle de la vallée. En attendant une synergie pour la voie d'eau toute entière, le Grand Besançon poursuit ses efforts pour améliorer la qualité de ses équipements, notamment au travers de la requalification de la capitainerie de Besançon.

II. Des équipements complémentaires pour le port

Depuis 2009, année de la mise en service du port d'agglomération multi-sites, la fréquentation touristique est en augmentation et la durée de séjour des plaisanciers en escale s'allonge. La gestion confiée à Doubs Plaisance (Solidarité Doubs Handicap), fortement impliqué dans ses missions, permet de plus, l'insertion de travailleurs handicapés. Enfin, cette politique contribue à la dynamisation de la Vallée du Doubs qui tend à émerger comme une véritable destination touristique d'itinérance (vélo - bateau).

Des manques qui nuisent à l'optimisation des fonctions du port et au développement de nouvelles activités ont cependant été identifiés (cf. délibération du 15/12/2011 sur le développement du tourisme fluvial).

Parmi ces manques, figure la capacité et l'organisation actuelles de la capitainerie du Moulin Saint-Paul à Besançon qui ne permet pas d'accueillir les plaisanciers, plus nombreux qu'en 2009, de manière satisfaisante. Ainsi, la capitainerie de Besançon proposera des services de qualité pour les plaisanciers et usagers de la véloroute et permettra le développement d'activités annexes par le gestionnaire (location de vélo, ateliers découverte...) dans de bonnes conditions ; à l'instar du bâtiment d'accueil de la halte de Deluz ouvert en avril 2016.

En parallèle, un travail sur la qualité et l'animation des lieux et de la destination est mené. Des manifestations sont organisées sur les haltes et dans les communes limitrophes de la rivière, notamment les concerts estivaux Mardis des Rives. Les capitaineries de Besançon et Deluz ont obtenu le label « Accueil Vélo », prochainement le label « Tourisme et Handicap et un travail s'engage pour le « Pavillon bleu ».

III. Un bâtiment aux fonctionnalités optimisées

A/ Le contexte et les objectifs

La capitainerie du port fluvial d'agglomération est localisée dans la maison éclésiastique située sur la halte du Moulin Saint Paul à Besançon, une des trois haltes communautaires qui constituent le port d'agglomération, les deux autres haltes étant la halte de la Cité des arts à Besançon et la halte de Deluz.

Le projet vise à renforcer l'attractivité de l'activité de tourisme fluvial le long de la vallée du Doubs, générant des retombées économiques pour les territoires traversés et facteur de notoriété à l'échelle internationale (plus de 70 % des plaisanciers accueillis sont étrangers).

La promotion de cette activité est coordonnée par le Comité Régional de Tourisme de Bourgogne Franche-Comté qui fédère également les acteurs publics et privés de la filière fluviale (dans le cadre du « Collectif Itinérance »). Le « Label Accueil Vélo » a déjà été obtenu pour la capitainerie dont l'accueil est également adapté aux cyclotouristes en itinérance le long de l'Eurovelo6 (véloroute).

Le projet vise également à mettre à niveau les équipements d'accueil et de services destinés aux plaisanciers dans la capitale régionale. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire du port d'agglomération : Solidarité Doubs Handicap, acteur majeur de l'insertion de travailleurs en situation de handicap et du tourisme fluvial sous sa marque Doubs Plaisance (location de bateaux, chantier nautique...).

B/ La nature de l'opération

L'extension-requalification de la capitainerie de Besançon consiste à :

- mettre le bâtiment en conformité au regard de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (dans le cadre des Ad'AP - Agendas d'Accessibilité Programmée – des établissements recevant du public du Grand Besançon) ;
- mettre le bâtiment aux normes en termes d'assainissement ;
- améliorer la performance énergétique du bâtiment ;
- adapter le bâtiment à sa fréquentation par les plaisanciers et autres pratiquants des activités nautiques développées par Doubs Plaisance par la reconfiguration et le développement des espaces intérieurs ;
- contribuer à changer l'image de l'île Saint-Pierre, espace naturel en cœur de ville, pour une réappropriation par les habitants.

Le bâtiment s'articulera autour de 3 zones :

- une partie dédiée à l'accueil des plaisanciers en saison (avril-octobre) composée d'un espace d'accueil et de sanitaires – 40 à 45m²,
- une partie dédiée aux bureaux du gestionnaire à l'année – 50 à 55 m²,
- une partie de stockage des équipements liés aux activités nautiques et à l'entretien des haltes fluviales – 20 à 30 m².

Les conditions d'accueil des plaisanciers seront optimisées, les sanitaires seront accessibles en dehors des horaires d'ouverture de la capitainerie.

La performance énergétique et environnementale du bâtiment sera prise en compte au travers de plusieurs équipements à étudier : chauffe-eau thermodynamique pour l'eau chaude sanitaire, système de ventilation, échangeur entre partie sanitaires et bureau d'accueil, isolation et système de chauffage.

Par ailleurs, le bâtiment doit faire l'objet de mises aux normes en matière d'assainissement et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; et de séparation des sanitaires entre le public et le gestionnaire (aujourd'hui le personnel du gestionnaire doit utiliser les sanitaires des plaisanciers).

Le terrain et le bâtiment sont propriétés de Voies Navigables de France et font partie du Domaine Public Fluvial, le Grand Besançon a conclu une COT avec VNF qui devra évoluer en fonction de l'emprise du projet. Le projet est contraint notamment par le zonage du PPRI et du Secteur Sauvegardé qui limiteront les possibilités d'agrandissement des surfaces. Une réflexion parallèle s'engage sur la requalification du site de l'île Saint-Pierre avec les services de la Ville et l'ensemble des acteurs concernés.

C/ Le calendrier

Lancement étude de maître d'œuvre : mai 2016

Etudes préliminaires : septembre 2016

Début des travaux : janvier 2017

Fin des travaux : mai 2017

Selon les contraintes techniques et réglementaires de la phase d'études préliminaires, le projet pourrait être décalé en 2018, dans la mesure où les travaux doivent impérativement être réalisés en dehors de la saison touristique estivale. Ainsi, ils débuteraient en septembre 2017 et se termineraient en avril 2018.

D/ Le fonctionnement

Pour sa prestation de gestion du port d'agglomération, le Grand Besançon rétribue dans le cadre d'un marché, Solidarité Doubs Handicap, pour les 3 haltes fluviales, à hauteur de 110 000 €/an.

A cela s'ajoute des frais de fonctionnement, entretien et maintenance des équipements, ainsi que des frais liés à la promotion, la communication et l'animation des sites, à hauteur de 60 000 €/an.

Le port d'agglomération génère environ 45.000 € à 60 000 € de recettes annuelles liées aux emplacements des bateaux, et à la revente de carburant (régie de recettes).

E/ L'investissement

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 333 000 € HT, soit 399 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financiers	Programmes	Montant HT prévu	Taux
Etat	Fonds de soutien à l'Investissement Public Local	133 200 €	40%
Région Bourgogne-Franche-Comté	Aides en faveur du tourisme	33 300 €	10 %
Département du Doubs	Aides en faveur du tourisme	99 900 €	30 %
Grand Besançon	Autofinancement	66 600 €	20%
TOTAL		333 000 €	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis et/ou à chercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires.

Mmes C. COMTE-DELEUZE, C. CUINET, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LERMERCIER et C. MICHEL et MM. J. ACARD, A. BLESSEMILLE L. FAGAUT (2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de requalification de la capitainerie de Besançon et sur son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires identifiés dans le tableau ci-dessus ainsi que d'autres partenaires éventuels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 12



Reçu le 27 SEP. 2016

Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président